
Félicitations à la Convention par la société populaire de Mont-Osse (Gers), la société populaire de Mont-Mole (ci-devant Bonneville, Mont-Blanc), la société populaire de Millau (Aveyron), la société populaire de Chely (ci-devant Saint-Chely d'Apcher, Lozère), la société populaire de Pierrelatte (Drôme), la société populaire de Langogne (Lozère), le conseil général, le comité de surveillance, la justice de paix, la gendarmerie nationale et la société populaire d'Aigurande (Indre), la société populaire de Boulogne (?) ; la société populaire de Cahors (Lot), la société populaire de Dié-sur-Loire (ci-devant Saint-Dye, Loir-et-Cher), la société populaire de Beaucaire (Gard), la société populaire de Léré (Cher), la société, la garnison et les citoyens réunis de Tréguier (Côtes-du-Nord), lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Félicitations à la Convention par la société populaire de Mont-Osse (Gers), la société populaire de Mont-Mole (ci-devant Bonneville, Mont-Blanc), la société populaire de Millau (Aveyron), la société populaire de Chely (ci-devant Saint-Chely d'Apcher, Lozère), la société populaire de Pierrelatte (Drôme), la société populaire de Langogne (Lozère), le conseil général, le comité de surveillance, la justice de paix, la gendarmerie nationale et la société populaire d'Aigurande (Indre), la société populaire de Boulogne (?) ; la société populaire de Cahors (Lot), la société populaire de Dié-sur-Loire (ci-devant Saint-Dye, Loir-et-Cher), la société populaire de Beaucaire (Gard), la société populaire de Léré (Cher), la société, la garnison et les citoyens réunis de Tréguier (Côtes-du-Nord), lors de la séance du 6 fructidor an II (23 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 384-385;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22311_t1_0384_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

génie qui dirige les marches et les combats. Les satellites des tyrans tremblent au seul bruit du pas de charge. La bravoure de nos défenseurs les rend timides et lâches. Et c'est en purgeant les corps militaires de l'aristocratie des cy-devant nobles, en punissant les traîtres, que les victoires sont devenues l'ordre du jour.

Les traîtres osoient former des complots dans l'intérieur, vous avez su les déjouer, et les coupables n'existent plus. Vos jours ont été menacés, de lâches paricides ont osés répandre le sang des justes; votre courage et votre ardent amour de la patrie vous ont fait mépriser la mort pour aspirer la liberté de vos frères.

L'athéisme estoit devenue l'arme empoisonnée dont les conspirateurs vouloient faire usage pour arrêter votre sainte révolution. Vous avez connu leur dessein, vous avez déclaré que la nation française reconnoissoit l'Estre suprême et l'immortalité de l'âme, et le plan des conjurés a disparu avec eux.

Restés donc au poste qui vous a été confié, sages législateurs. Quelles mains plus habiles et plus fières pouroient sauver le vaisseau de la tempête et le conduire au rivage? Continué à déjouer tous les complots, faiste des efforts pour anéantir la nouvelle Carthage et ses coupables habitants. Qu'une marine formidable sorte de nos ports et porte bientôt le feu et la flamme sur cette isle coupable.

Désirant concourir autant qu'il est en mon pouvoir à cet armemens, je viens d'écrire à mon fondé de pouvoir de verser dans la caisse de la trésorerie nationale 600 livres faisant partie de la finance de l'office de notaire que j'ay exercé.

Daignés, législateurs, agréer cette modique somme comme une foible marque de mon dévouement au salut de la République et à l'anéantissement de ses ennemis. S. et F.

LÉGER (*jugé de paix du canton*).

6

La société républicaine et montagnarde de Mont-Osse (1), district de Mirande, département du Gers; la société populaire régénérée de Mont-Mole, ci-devant Bonneville, district de Cluses, département du Mont-Blanc; la société populaire de Millau, département de l'Aveyron; la société républicaine de la commune et district de Chely (2), département de la Lozère; la société populaire de Pierrelatte, district de Montélimar, département de la Drôme; la société régénérée de la commune de Langogne, département de la Lozère; les sans-culottes composant le conseil général, le comité de surveillance, la justice de paix, la gendarmerie nationale et la société populaire de la commune d'Aigurande^a, département de l'Indre, réunis en société populaire; la société popu-

laire de Boulogne; les membres composant le comité de correspondance de la société populaire et montagnarde de la commune de Cahors, département du Lot; la société populaire de Dié-sur-Loire (1), département de Loir-et-Cher; la société populaire de Beaucuire; la société populaire et régénérée de Léré, district de Sancerre, département du Cher; et la société populaire, la garnison et les citoyens réunis spontanément de la commune de Tréguier, département des Côtes-du-Nord, félicitent la Convention nationale de l'énergie avec laquelle elle a terrassé le traître Robespierre et ses complices; renouvellent leur serment de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la liberté et de l'égalité; l'invitent à rester à son poste pour déjouer les tyrans et la tyrannie, la dictature et les dictateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

a

[*Les sans-culottes composans le conseil g^{al}, le c. de surv., la justice de paix, la gendarmerie nat. et la sté popul. de la comm. d'Aigurande, à la Conv.; 24 mess. II*] (3)

Liberté, égalité, fraternité, unité et indivisibilité de la République, ou la mort!

Citoyens représentants,

Nous nous livrions à la joie pure que nous inspiroit votre décret sublime du 18 floréal, loi salubre qui, en consolidant la République, distingue l'homme de la bête brute avec laquelle l'athée n'a aucune différence, et l'encourage à pratiquer la vertu; la salle de nos séances retentissoit de cris d'allégresse, de chants patriotiques et des cris favoris Vive la République! Vive la Montagne! Vivent nos sages représentants! Lorsque nous apprîmes le double assassinat commis envers deux des plus fermes colonnes de notre liberté, les citoyens Collot-d'Herbois et Robespierre.

Cette nouvelle glaça d'effroi tous les membres, et à la joie la plus bruyante succéda un moment le silence le plus morne. Tout-à-coup un cri général d'horreur et d'indignation se fait entendre, on se porte en foule à la tribune, et cent voix crient ensemble, à la seule différence des termes: « Maudons à la Convention qu'outrés de la multiplicité des crimes atroces mis en usage par nos féroces ennemis contre nos plus valeureux défenseurs, nos corps sont prêts à leur servir de rempart et qu'au moindre signal nous volons en masse à leur défense ». Cette adresse fut adoptée avec enthousiasme et au milieu des plus vifs applaudissements.

Inutile de vous inviter à rester à votre poste, sages et intrépides Montagnards; vous avez voté le bonheur du peuple, vous le rendrez heureux

(1) Ci-devant Montesquiou.

(2) Ci-devant St-Chely-d'Apcher.

(1) Ci-devant St-Dye.

(2) P.-V., XLIV, 73-74. Mentionné au Bⁱⁿ, 7 fruct., et 7 fruct. (suppl¹) pour l'adresse de la sté popul. de Boulogne.

(3) C 319, pl. 1302, p. 6, 7. Bⁱⁿ, 7 fruct. (suppl¹).

malgré la rage effrénée des tyrans et de leurs vil suppôts. La gloire et l'immortalité vous attendent au bout d'une si belle et si peignable carrière : votre courage infatigable nous répond que vous ne la quitterez point sans avoir atteint le but.

Pour nous, pénétrés de respect et de reconnaissance, nous admirons dans le silence votre sagesse et la main invisible de cet Être ineffable qui a aussi juré la République et l'a tant de fois sauvée, ainsi que nos braves législateurs, en dévoilant les plus noires conspirations au moment où elles alloient éclater, et en détournant les coups des monstres soudoyés par l'infâme Pitt. Tous cultivateurs sans fortune, isolés et presque inconnus, quoiqu'au centre de la République, dans un pays ingrat et stérile, toujours houspillés et pressurés de toutes les manières par les sangsues de l'Ancien Régime, comment pourrions-nous aimer le despotisme et la tyrannie ? Aussi nous les détestons de naissance, et avons sucé cette haine avec le lait, et de tels républicains ne peuvent dévier. Depuis l'aurore de la révolution nous sommes au pas, et marchons notre petit train, mais d'un pas ferme et assuré, dans la carrière révolutionnaire. Nous avons juré la République une et indivisible; nous nous ensevelirons tous sous ses ruines plutôt que de transiger avec les tyrans et leurs complices. Vive la République !

Nous joignons le tableau abrégé de nos petites actions civiques.

Les membres du comité de correspondance de la société populaire : André DUMERIN, P.M. BATHIAS.

Tableau des actions civiques des membres composans la société populaire d'Aigurande, district de La Châtre, département de l'Indre, suivant ses petites facultés, depuis la révolution.

24 messidor l'an 2^e de la République française une et indivisible.

Le fanatisme déjoué sans trouble, et les esprits fanatisés par les ci-devant prêtres ramenés peu à peu aux lumières de la raison; le sol purgé de ces prêtres et des nouveaux qui ne valaient guères mieux; plusieurs collectes ou contributions volontaires en faveur des pauvres; prêts pour acheter des grains; fêtes patriotiques à toutes les journées mémorables et à l'occasion des victoires remportées sur le despotisme; banquets civiques, tant que la disette n'a pas été extrême; feux de joie, etc.; Aigurande, premier canton du district qui ait accepté l'acte constitutionnel républicain, au jour indiqué par la loi, sur la simple lecture, à l'unanimité et avec enthousiasme; fête et banquet civique à cette occasion.

Ne connaissant point le poids de l'argent, envoyé, il y a plus de 6 mois, au district, une croix d'argent qui a coûté anciennement environ 1 000 livres, 2 calices, un ostensoir, un ciboire, patène, etc., et toute la batterie fanatique, le tout d'argent; 6 cloches, dont une pesait environ 2 000 livres, et l'autre 1 500 livres; beaucoup de cuivre, le tout provenant de la ci-devant église et chapelles de cette commune.

Sur une population d'environ 1 700 âmes, les trois-quarts femmes et enfants, environ 150 défenseurs dans les différentes armées de la République; deux des membres envoyés contre les brigands de la Vendée, à qui on fit une somme de plus de 400 livres; un autre membre équipé et armé pour la cavalerie. 1 000 livres envoyées à la Convention nationale pour les frais de la guerre; 900 livres de charpie envoyée au district, ou vieux linge; 4 065 livres de fer, envoyé tout fraîchement au district, d'après un arrêté du citoyen Ferry, représentant du peuple, qui demandait tous les fers de luxe ou inutiles, celui-ci ne provenant point du luxe (on ne le connaît point ici), mais des maisons, des cabanes, des étables des sans-culottes de cette commune, où il servait de grillage, du moins la plus grande partie, et environ moitié donné à la patrie.

Un atelier de salpêtre en pleine activité, mais malheureusement des terres peu salpêtrées; mais le zèle y suppléera.

Obéissance à toutes réquisitions, et par dessus tout, courage et patience à l'épreuve contre une cherté continuelle de vivres depuis de longues années, et contre une disette affreuse depuis 2 ans, au point d'être réduits depuis plusieurs mois à une livre de bled par individu, pendant 2 décades à une demi livre, depuis que l'on commence à moissonner dans les cantons éloignés, 2 livres. Des coquins ont vendu l'orge, le bled, seigle jusqu'à 40 livres le boisseau, sans qu'on n'ait pu les découvrir.

Mais nous touchons à la moisson, et quoique la grêle nous ait fait beaucoup de mal, nous n'en mourons point, grâce à la sagesse de la providence et de nos représentants, et nous triompherons de nos ennemis et de la malveillance qui s'est pliée en tout sens pour retarder l'arrivée des subsistances et en diminuer les distributions. Et vive la République !

Voilà à peu près notre conduite. Notre naïveté suppléera à notre peu d'éloquence. Tout cela est passé, nous n'y pensons plus, nous allons reprendre des forces pour résister aux nouvelles manœuvres que pourraient controuver les vils partisans de la tyrannie, en consommant notre très médiocre récolte, dans l'espérance que nos frères nous secoureront, et que la Convention nationale découvrira ceux qui empêchent la circulation des denrées de toute espèce.

Certifié conforme : PELLETIER (*présid.*), CHOPPY (*secrét.*).

7

La société populaire de Bonnet-Rouge (1), district de Charolles, département de Saône-et-Loire, annonce à la Convention qu'elle vient de faire partir pour les frontières un cavalier jacobin qu'elle a armé, monté et équipé à ses frais; elle apprend que, dans

(1) Ci-devant Saint-Bonnet-de-Joux.